

## DIMANCHE 12 MARS 2017

### 1. CALENDRIER

|            |            |       |  |
|------------|------------|-------|--|
| • Lundi    | 20 février | 08h00 | ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral                                      |
| • Vendredi | 3 mars     | 14h00 | clôture des inscriptions   |
|            |            | 16h00 | consultation des inscriptions sur <a href="http://avironfrance.fr">avironfrance.fr</a> |

### 2. ÉPREUVES

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <b>J18 – distance de course : 6 000 m</b>    |   | <b>SÉNIOR – handi-aviron et aviron adapté – distance de course : 3 000 m</b> |   |
| 1  | J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur            | 12   | SF1X AS 1 rameuse en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)     |
| 2  | J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur             | 13   | SH1X AS 1 rameur en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)      |
| 3  | J18F1X 1 rameuse en couple                          | 14   | SF1X TA 1 rameuse en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)        |
| 4  | J18H1X 1 rameur en couple                           | 15   | SH1X TA 1 rameur en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)         |
| <b>SÉNIOR – distance de course : 6 000 m</b> |   | 16   | SF1x LTA-ID 1 rameuse en couple aviron adapté (embarcation libre)     |
| 5  | SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur              | 17   | SH1x LTA-ID 1 rameur en couple aviron adapté (embarcation libre)      |
| 6  | SH2-PL 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger | <b>SÉNIOR – handi-aviron – distance de course : 6 000 m</b>                  |   |
| 7  | SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur               | 18   | SF2- LTA-PD-VI 2 en pointe sans barreur jambes-tronc-bras             |
| 8  | SF1XPL 1 rameuse en couple poids léger              |  | 1 rameuse handi et 1 guide (homme ou femme valide)                    |
| 9  | SH1XPL 1 rameur en couple poids léger               | 19   | SH2- LTA-PD-VI 2 en pointe sans barreur jambes-tronc-bras             |
| 10   | SF1X 1 rameuse en couple                            |  | 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)                     |
| 11   | SH1X 1 rameur en couple                             | 20   | SF1x LTA-PD 1 rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre) |
|  |   | 21   | SH1x LTA-PD 1 rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)  |

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves des têtes de rivière de zone sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

#### Engagements

Les engagements aux têtes de rivière de zone sont faits sur l'intranet fédéral par les clubs et par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Les équipages SF2- LTA-PD-VI avec un guide homme doivent être engagés en SH2- LTA-PD-VI. Ces équipages seront replacés dans leur épreuve officielle par la FFA après clôture des engagements.

#### Distance de parcours

La distance du parcours contre la montre est de :

- 6 000 mètres pour les épreuves J18 et sénior ;
- 6 000 mètres pour les épreuves en deux sans barreur LTA et en skiff LTA ;
- 3 000 mètres pour les épreuves en skiff AS, TA et LTA-ID.

#### Lieux

Une tête de rivière labellisée par la FFA est organisée par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Mulhouse
- Zone Nord-Ouest : Caen
- Zone Sud-Est : Marignane
- Zone Sud-Ouest : Sainte-Livrade

#### Rameurs poids léger

Lors des têtes de rivière de zone, seul le poids individuel est limité.

Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et de 59,5 kg maximum chez les femmes.

#### Rameurs handi-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 33.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

L'ordre des épreuves est à respecter impérativement pour les épreuves J18 et sénior.

Les programmes des têtes de rivière de zone sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les résultats sont retournés selon le modèle fourni par la FFA.